

**Conditions Définitives en date du 11 décembre 2015**

**AGENCE FRANCE LOCALE**

Programme d'émission de titres de créance

*(Euro Medium Term Note Programme)*

de 3.000.000.000 d'euros

Faisant l'objet d'un mécanisme de garanties à première demande consenties par l'Agence France Locale – Société Territoriale et par les membres du Groupe Agence France Locale ayant souscrit un crédit auprès de l'Emetteur

**SOUCHE No : 3**

**TRANCHE No : 1**

**Emission de 50.000.000 de dollars américains (USD) de Titres  
portant intérêt à Taux Variable et venant à échéance en décembre 2016**

Prix d'Emission : 99,943 %

**Chef de File**

**COMMERZBANK**

Le Prospectus de Base mentionné ci-dessous (tel que complété par les présentes Conditions Définitives) a été préparé sur la base du fait que toute offre de Titres faite dans tout Etat membre de l'Espace Economique Européen ayant transposé la Directive Prospectus (chacun étant un **Etat Membre Concerné**) le sera en vertu d'une dispense de publication d'un Prospectus de Base pour les offres de Titres, conformément à la Directive Prospectus, telle que transposée dans l'Etat Membre Concerné. En conséquence, toute personne faisant ou ayant l'intention de faire une offre de Titres pourra le faire uniquement dans des circonstances dans lesquelles il n'y a pas d'obligation pour l'Emetteur ou l'Agent Placeur de publier un prospectus en vertu de l'article 3 de la Directive Prospectus ou un supplément au prospectus conformément à l'article 16 de la Directive Prospectus dans chaque cas, au titre de cette offre. Ni l'Emetteur, ni aucun Garant, ni l'Agent Placeur n'a autorisé ni n'autorise l'offre de Titres dans toutes autres circonstances.

L'expression **Directive Prospectus** désigne la Directive 2003/71/CE, telle que modifiée.

## PARTIE A

### CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres de créance décrits ci-dessous (les **Titres**) et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le prospectus de base du 6 mars 2015 (visé par l'Autorité des marchés financiers (l'**AMF**) sous le n°15-079 en date du 6 mars 2015) relatif au Programme d'émission de Titres de l'Emetteur de 3.000.000.000 d'euros et le supplément au prospectus de base en date du 12 novembre 2015 (visé par l'AMF sous le n°15-582 en date du 12 novembre 2015), qui constituent ensemble un prospectus de base (le **Prospectus de Base**) pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (la **Directive Prospectus**). Les Conditions Définitives et le Prospectus de Base constituent ensemble un prospectus (le **Prospectus**) pour les besoins de l'article 5.1 de la Directive Prospectus, et doivent être lus conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Définitives associées au Prospectus de Base. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives qui, associées au Prospectus de Base, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur, les Garants et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Prospectus constitué des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont (a) publiés sur les sites internet (i) de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et (ii) de l'Emetteur ([www.agence-france-locale.fr](http://www.agence-france-locale.fr)), et (b) disponibles aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés de l'Agent Payeur auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

1. **Emetteur :** Agence France Locale
2. **Garants :** Agence France Locale - Société Territoriale  
  
Plafond effectif de la Garantie ST : 65.000.000€ La liste des Membres du Groupe Agence France Locale ayant souscrit un crédit à la date des Conditions Définitives est disponible sur [www.agence-france-locale.fr/Documents/AFL\\_Montant\\_garantie\\_membres.pdf](http://www.agence-france-locale.fr/Documents/AFL_Montant_garantie_membres.pdf)
3. (a) **Souche :** 3

	(b) <b>Tranche :</b>	1
4.	<b>Devise(s) Prévues(s) :</b>	US Dollar (USD)
5.	<b>Montant Nominal Total :</b>	
	(a) <b>Souche :</b>	50.000.000 USD
	(b) <b>Tranche :</b>	50.000.000 USD
6.	<b>Prix d'émission :</b>	99,943 % du Montant Nominal Total de la Tranche
7.	<b>Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :</b>	200.000 USD
8.	(a) <b>Date d'Emission :</b>	15 décembre 2015
	(b) <b>Date de Début de Période d'Intérêts :</b>	Date d'Emission
9.	<b>Date d'Échéance :</b>	La Date de Paiement du Coupon qui sera la plus proche du ou le 15 décembre 2016
10.	<b>Base d'Intérêt :</b>	Taux Variable de USD LIBOR 3 Mois + 0,40% (autres détails indiqués ci-dessous)
11.	<b>Base de remboursement :</b>	Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100% de leur Montant Nominal Total.
12.	<b>Changement de Base d'Intérêt :</b>	Sans Objet
13.	<b>Options de remboursement au gré de l'Émetteur/des Titulaires :</b>	Sans Objet
14.	(a) <b>Rang de créance des Titres :</b>	Senior
	(b) <b>Dates d'autorisations de l'émission des Titres :</b>	Décision du Directoire de l'Émetteur en date du 6 novembre 2015
15.	<b>Méthode de distribution :</b>	Non-syndiquée

#### **STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER**

16.	<b>Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :</b>	Sans Objet
17.	<b>Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :</b>	Applicable
	(a) <b>Période(s) d'Intérêts/ Date de Période d'Intérêts Courus :</b>	Conformément aux Modalités.

- (b) Dates de Paiement du Coupon : 15 mars, 15 juin, 15 septembre et 15 décembre 2016, ces dates seront sujettes à ajustement selon la Convention de Jour Ouvré indiquée ci-dessous.
- (c) Première Date de Paiement du Coupon : 15 mars 2016
- (d) Convention de Jour Ouvré : Convention de Jour Ouvré Suivant Modifié
- (e) Centre(s) d'Affaires (Article 5.1) : Sans Objet
- (f) Méthode de détermination du Taux d'Intérêt : Détermination du Taux sur Page Ecran
- (g) Partie responsable du calcul du (des) Taux d'Intérêt et du (des) Montant(s) de Coupon (si ce n'est pas l'Agent de Calcul) : Sans Objet
- (h) Détermination du Taux sur Page Ecran (Article 5.3(c)(iii)) :
- Taux de Référence : USD LIBOR 3 Mois
  - Page Ecran : Page Reuters LIBOR01
  - Heure de Référence : 11:00, heure de Londres
  - Date(s) de Détermination du Coupon : 2 Jours Ouvrés TARGET avant le premier jour de chaque Période d'Intérêts.
  - Source principale pour le Taux Variable : Page Reuters LIBOR01
  - Banques de Référence (si la source principale est "Banques de Référence") : Sans Objet
  - Place Financière de Référence : Sans Objet
  - Référence de Marché : USD LIBOR
  - Montant Donné : Sans Objet
  - Date de Valeur : Sans Objet
  - Durée Prévue : Sans Objet
  - Coefficient Multiplicateur : Sans Objet
- (i) Détermination (Article 5.3(c)(i)) : FBF Sans Objet

- |     |  |      |                 |
|-----|--|------|-----------------|
| (j) | Détermination<br>(Article 5.3(c)(ii)):           | ISDA | Sans Objet      |
| (k) | Marge(s) :                                       |      | + 0,40 % par an |
| (l) | Taux d'Intérêt Minimum :                         |      | 0 % par an      |
| (m) | Taux d'Intérêt Maximum :                         |      | Sans Objet      |
| (n) | Méthode de Décompte des Jours<br>(Article 5.1) : |      | Exact/360       |

18. **Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :** Sans Objet

#### STIPULATIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

19. **Option de remboursement au gré de l'Emetteur :** Sans Objet
20. **Option de remboursement au gré des Titulaires :** Sans Objet
21. **Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :** 200.000 USD par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 200.000 USD
22. **Montant de Versement Echelonné :** Sans Objet
23. **Montant de Remboursement Anticipé**
- |     |   |                            |
|-----|---|----------------------------|
| (a) | Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 6.6), pour illégalité (Article 6.9) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Article 9) : | Conformément aux Modalités |
| (b) | Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 6.6) :  | Non                        |
| (c) | Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Article 7.2(b)) :  | Sans Objet                 |

## STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

24. **Forme des Titres :** Titres Dématérialisés
- (a) **Forme des Titres Dématérialisés :** au porteur
- (b) **Établissement Mandataire :** Sans Objet
- (c) **Certificat Global Temporaire :** Sans Objet
25. **Place(s) Financière(s) (Article 7.7) :** London, New York, TARGET
26. **Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :** Sans Objet.
27. **Stipulations relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention :** Sans Objet
28. **Stipulations relatives à la consolidation :** Sans Objet
29. **Masse (Article 11) :** Masse Contractuelle est applicable.
- Le nom et les coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :
- Philippe Dupuis  
BNP Paribas Securities Services  
9 rue du Débarcadère  
93500 Pantin
- Le nom et les coordonnées du Représentant suppléant de la Masse sont :
- Pierre Jond  
BNP Paribas Securities Services  
9 rue du Débarcadère  
93500 Pantin
- Le Représentant de la Masse percevra une rémunération de 600 euros par an au titre de ses fonctions.
30. **Exclusion de la possibilité de demander les informations permettant l'identification de titulaires de telle que prévue à l'Article 1.1(a) :** Applicable
31. **Possibilité de conserver les Titres conformément à l'Article L. 213-1-A du Code monétaire et financier :** Applicable

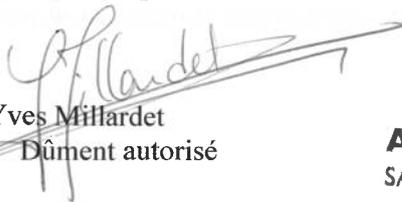
32. **Conversion en euros :**

Le montant nominal total des Titres émis a été converti en euros au taux de 1 Euro = 1,0570 USD, soit une somme d'environ : 47.303.689 Euro.

### **RESPONSABILITÉ**

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

  
Par : Yves Millardet  
Dûment autorisé

**AGENCE FRANCE LOCALE**  
SA à Conseil de Surveillance et Directoire  
N° 799 379 649 RCS Paris  
Siège social : TOUR OXYGENE  
16/12 bd Vivier Merle - 69393 LYON CEDEX 03

## PARTIE B

### AUTRES INFORMATIONS

#### 1. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

- (a) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 15 décembre 2015 sera faite par l'Emetteur (ou pour son compte).
- (b) Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Emetteur, des Titres de la même catégorie que les Titres à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations : Sans Objet.
- (c) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 3.800 €

#### 2. NOTATIONS ET CONVERSION EN EUROS

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation Aa3 par Moody's.

Moody's est établie dans l'Union Européenne et est enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le **Règlement ANC**). Moody's figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers sur son site internet ([www.esma.europa.eu/page/List-registered-and-certified-CRAs](http://www.esma.europa.eu/page/List-registered-and-certified-CRAs)) conformément au Règlement ANC.

#### 3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

"Sauf pour les commissions relatives à l'émission des Titres versées à l'Agent Placeur, à la connaissance de l'Emetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif. L'Agent Placeur et ses affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Emetteur ou le Garant, et pourraient leur fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités."

#### 4. RAISONS DE L'OFFRE ET UTILISATION DU PRODUIT

- (a) Raisons de l'offre : Voir la Section "Utilisation des Fonds" du Prospectus de Base

(b) Estimation des produits nets : 49.971.500 USD

## 5. HISTORIQUE DES TAUX D'INTERETS

Détail de l'historique du taux USD LIBOR 3 Mois pouvant être obtenu de Reuters.

## 6. DISTRIBUTION

Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement : Sans Objet

(a) Etablissement chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) : Sans Objet

Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur : Commerzbank Aktiengesellschaft

Restrictions de vente - États-Unis d'Amérique : Réglementation S Compliance Category 1

Offre non exemptée : Sans Objet.

## 7. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

(a) Code ISIN : FR0013068590

(b) Code commun : 133210636

(c) Dépositaire(s) :

(i) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central : Oui

(ii) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream, Luxembourg : Non

(d) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream, Luxembourg et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s) : Sans Objet

(e) Livraison : Livraison contre paiement

(f) Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres : **BNP Paribas Securities Services**  
Les Grands Moulins de Pantin  
9, rue du Débarcadère  
93500 Pantin  
France

(g) Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres : Sans Objet

## ANNEXE – DONNEES RELATIVES AUX GARANTIES MEMBRES A LA DATE DE L'EMISSION

Conformément au descriptif de la Garantie Membre qui figure dans le Prospectus de Base, ces données sont susceptibles d'évoluer rapidement. L'Emetteur invite les Titulaires à se reporter sur son site Internet ([www.agence-france-locale.fr](http://www.agence-france-locale.fr)) pour apprécier les données relatives aux Garanties Membres à toute date postérieure à celles des présentes Conditions Définitives.

La liste des Collectivités Membres (et des collectivités en cours d'acquisition de statut de Collectivités Membres) et la quote-part de chacun dans les Garanties Membres au 9 décembre 2015 sont reproduites ci-dessous.

Collectivités Membres	Montant des Garanties Membres (en €)	% du montant total des Garanties Membres
Commune d'Amiens	0	0 %
Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole	0	0 %
Communauté de Communes Ardennes rives de Meuse	736 000,00	0,33 %
Commune de Bordeaux	0	0 %
Commune de Bourg Argental	300 000,00	0,13 %
Département de l'Aisne	0	0 %
Département de la Savoie	0	0 %
Département de l'Essonne	0	0 %
Communauté Urbaine de Cherbourg	0	0 %
Communauté d'Agglomération de Clermont Communauté	0	0 %
Commune de Conches-en-Ouches	0	0 %
Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral	0	0 %
Métropole de Lyon	0	0 %
Commune de Lons-le-Saunier	0	0 %
Commune de Montreuil	0	0 %
Communauté Urbaine du Grand Nancy	10 000 000,00	4,42 %
Commune de Nantes	9 833 333,33	4,35 %
Métropole de Nantes	19 333 333,34	8,55 %
Région Pays de la Loire	50 000 000,00	22,11 %
Commune de Saint Augustin des Bois	0	0 %
Commune de Saint Jean de Bonnefonds	0	0 %
Métropole de Toulouse	0	0 %
Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole	0	0 %
Commune de Grenoble	5 000 000,00	2,21 %
Métropole Européenne de Lille	0	0 %
Communauté d'Agglomération Plaine Commune	0	0 %
Communauté de Communes de Bassin de Pompey	0	0 %

Collectivités Membres	Montant des Garanties Membres (en €)	% du montant total des Garanties Membres
Commune de Brest	0	0 %
Métropole de Brest	0	0 %
Commune de Guéthary	0	0 %
Commune de Plouzané	800 000,00	0,35 %
Commune de Lannion	0	0 %
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	0	0 %
Communauté de Communes de Pays de Conche	0	0 %
Commune de Pertuis	0	0 %
Communauté Urbaine Creusot Montceau	0	0 %
Métropole Rouen Normandie	0	0 %
Commune de Saint-Hilaire-de-Riez	0	0 %
Commune de Saint Nazaire	5 000 000,00	2,21 %
Commune de Saumur	0	0 %
Commune de Teilhède	0	0 %
Communauté d'Agglomération de Grand Poitiers	0	0 %
Commune d'Evreux	0	0 %
Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne	1 500 000,00	0,66 %
Commune de Marseille	30 000 000,00	13,26 %
Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole	15 000 000,00	6,63 %
Commune de Roquefort sur Souzou	0	0 %
Commune de Noyon	393 333,33	0,17 %
Commune de Flourens	1 000 000,00	0,44 %
Communauté d'Agglomération Est Ensemble	0	0 %
Commune de Beaucozéz	0	0 %
Communauté d'Agglomération de Chambéry Métropole	7 916 666,67	3,50 %
Communauté d'Agglomération du pays de Morlaix	0	0 %
Communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées	0	0 %
Communauté d'Agglomération Seine Amont	0	0 %
Communauté d'Agglomération du Val de Fensch	3 000 000,00	1,33 %
Communauté de Communes du Pays Mornantais	0	0 %
Communauté de Communes du secteur d'Illfurth	0	0 %
Communauté de Communes Amfreville la Campagne	0	0 %
Commune de Balaruc les Bains	1 700 000,00	0,75 %
Commune de Bourgoin Jallieu	0	0 %
Commune de Domérat	320 000,00	0,14 %
Commune de La Motte Servolex	0	0 %
Commune du Bouscat	491 666,67	0,22 %

Collectivités Membres	Montant des Garanties Membres (en €)	% du montant total des Garanties Membres
Commune de Mâcon	0	0 %
Commune de Nogent sur Marne	0	0 %
Commune de Pollestres	0	0 %
Commune de Saint Avé	0	0 %
Commune de Saint Brice	0	0 %
Commune de Saint Denis	1 640 000,00	0,73 %
Commune de Saint Saulve	0	0 %
Commune de Vendôme	0	0 %
Commune de Vincennes	0	0 %
Commune de Wittenheim	0	0 %
Commune d'Huningue	0	0 %
Commune d'Usson en Forez	0	0 %
Département de l'Ariège	0	0 %
Commune de Pau	0	0 %
Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux	2 657 000,00	1,17 %
Communauté d'Agglomération Thau Agglo	0	0 %
Communauté de Communes des coteaux du Girou	0	0 %
Communauté de Communes du Pays Noyonnais	1 000 000,00	0,44 %
Communauté de Communes de la Vallée du Garon	2 000 000,00	0,88 %
Communauté de Communes Vic Montaner	0	0 %
Métropole de Strasbourg	50 000 000,00	22,11 %
Métropole de Bordeaux	0	0 %
Commune de Clermont Ferrand	0	0 %
Commune de Vernon	0	0 %
Commune de Villeurbanne	0	0 %
Commune de Vitrac	0	0 %
Commune du Thuit-Anger	0	0 %
Commune d'Attiches	0	0 %
Communauté de Communes du Pays de l'Huisne Sarthoise	0	0 %
Communauté de Communes du Pont du Gard	0	0 %
Communauté de Communes du Rhône aux gorges de l'Ardèche	0	0 %
Communauté de Communes Pévèle Carembault	0	0 %
Commune de Créteil	1 678 750,00	0,74 %
Commune de Croix	0	0 %
Commune de Cysoing	0	0 %
Commune de Gonesse	0	0 %
Commune de La Mulatière	0	0 %

Collectivités Membres	Montant des Garanties Membres (en €)	% du montant total des Garanties Membres
Commune de Roquesérière	400 000,00	0,18 %
Commune de Pujo	200 000,00	0,09 %
Commune d'Alençon	0	0 %
Commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes	0	0 %
Communauté Urbaine d'Alençon	0	0 %
Communauté d'Agglomération de Blois Agglopolys	0	0 %
Communauté de Communes des Rives de l'Ain	0	0 %
Département de la Meuse	0	0 %
Commune d'Oloron-Sainte-Marie	0	0 %
Commune de Pont d'Ain	0	0 %
Commune de Saint-Martin-de-Seignanx	1 000 000,00	0,44 %
Commune de Saint-Pierre-des-Fleurs	0	0 %
Commune de Saulzoir	0	0 %

Collectivités en cours d'acquisition du statut de Collectivités Membres et ayant les mêmes droits et obligations que les Collectivités Membres	Montant des Garanties Membres (en €)	% du montant total des Garanties Membres
Commune de Thil	280 301,03	0,12 %
Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes	3 000 000,00	1,33 %
Communes de Beynac et de Cazenac	0	0 %

